

maine, nous protestons vigoureusement contre le manque de protection dont souffre l'une de nos principales industries, quand presque toutes les autres industries du Canada jouissent de tarifs de protection et que nous n'avons presque pas accès au marché des Etats-Unis par suite du tarif et des frais de transport. Ne pouvons-nous pas obtenir promptement un remède à cet état de choses qui offre une si grande importance pour nos pêcheurs déjà si fortement éprouvés par la crise?

Ce télégramme porte la signature de Ralph P. Bell, de la compagnie de Lockeport, à Lockeport, Nouvelle-Ecosse. On constate ici que l'importation du flétan de Terre-Neuve démoralise totalement l'industrie de la pêche au flétan dans la Nouvelle-Ecosse. Ce poisson sera maintenant exempté de la taxe d'accise de 3 p. 100 au lieu d'une taxe de 1 p. 100, et, je demande au ministre d'examiner cette question dans le but de venir en aide à nos pêcheries. Nos pêcheurs devraient avoir droit au moins à la conservation de nos marchés domestiques, auxquels surtout était censé avoir trait le rapport de Cockfield, Brown and Company.

Mais que voit-on d'autre part? Depuis deux ans l'on n'a cessé de chercher à imposer une taxe sur tout ce dont se servent les pêcheurs et sur quoi il n'existait pas de droit. Je fais allusion à la nourriture, aux vêtements, à la gasoline, aux vêtements huilés et au fer-blanc, que j'ai oublié de mentionner quand j'ai parlé de la taxe de vente. Il y a une taxe sur tous ces articles et cet impôt, comme la taxe de vente sur les colis, est payée par les pêcheurs de même que par les autres habitants de la région. C'est la première fois qu'un droit est imposé sur les articles employés dans les industries mères. Je suis donc d'avis que, s'il examine cette question en tenant compte du but que visait le rapport Cockfield, Brown and Company, le ministre devrait abolir ces taxes.

En mentionnant le fer-blanc tout à l'heure, je me suis rappelé que lorsque j'ai parlé de la question de la taxe de vente j'ai oublié de parler de l'industrie de la mise en conserves du homard. Une taxe sur les contenants signifie une taxe sur le fer-blanc et sur les boîtes qui servent à la mise en conserve du homard. Un grand nombre de ces boîtes sont expédiées en dehors du Canada et beaucoup sont vendues dans notre pays. Sur ces dernières on doit payer la taxe de vente, tandis que l'on peut obtenir une remise de la taxe sur celles qui sont exportées. Quoi qu'il en soit, c'est l'exportateur qui obtient la remise et non pas celui qui fournit la boîte. C'est donc le pêcheur qui en paie le coût.

Toute l'industrie de la pêche, la troisième en importance au point de vue finances dans

[L'hon. M. Ralston.]

la Nouvelle-Ecosse, se trouve dans une situation désespérée. Si le ministre pouvait prendre connaissance des budgets de ces pêcheurs de homard il se rendrait compte de l'importance des services qu'ils rendent aux régions qu'ils habitent. Fixant à un chiffre peu élevé la dépréciation des barques et des moteurs, il en coûte au pêcheur de six à sept cents dollars par saison pour l'achat de l'essence, des cordes, des pièges, le salaire des aides et le reste. Il ne s'agit pas d'un homme qui peut s'en aller au large et ne compter que sur ses propres bras; il lui faut faire plus que cela: il doit placer des fonds dans cette industrie et commencer par rembourser ses dépenses avant de pouvoir mettre quelque chose de côté pour faire vivre sa famille. La situation faite à ces hommes est tellement grave que la question de la taxe est devenue pour eux une question de première importance. On devrait abolir les taxes sur les articles dont ils se servent au lieu d'en créer de nouvelles.

On a parlé de payer une prime à l'industrie de la pêche. Une forte délégation de pêcheurs en eau salée s'est rendue auprès du ministre et a demandé instamment qu'une prime soit accordée à cette industrie. Les pêcheurs du littoral de la Nouvelle-Ecosse ont besoin de secours et le seul moyen de leur venir en aide est d'accorder une prime pour tout le poisson pris sur la côte et non pour le poisson pris au filet traînant. Si l'on faisait cela, l'industrie pourrait se maintenir et, d'ailleurs, l'on ne ferait que s'en tenir à la ligne de conduite suivie dans le cas des producteurs de blé de l'Ouest et aussi d'autres industries mères, comme celle de la houille. Ces hommes auraient alors l'occasion de faire concurrence au poisson pris à la traille et pourraient reprendre leur place sur quelques-uns au moins des marchés de chez nous qu'ils ont perdus.

Je prie donc le ministre, de même que je l'ai fait auprès de son prédécesseur, de conduire des négociations d'un caractère très imposant, si je puis employer cette expression, avec les Etats-Unis dans le but d'obtenir qu'ils remanient leur tarif de manière à nous donner accès à leur marché. Le ministre sait que, depuis l'année 1923, la loi renferme une disposition,—et c'est M. Fielding qui l'a fait adopter,—ayant trait à la réciprocité commerciale pour les produits naturels. Je suis d'avis que le jour est venu de reprendre les négociations afin d'obtenir une place sur ce marché. Que le ministre me permette de lui rappeler qu'à l'heure actuelle nos voisins du Sud sont plutôt portés à faire tout le contraire. Ils cherchent à exclure notre homard, quand il n'atteint pas une certaine grosseur. Si donc le présent gouvernement ne modifie pas son